Image not found or type unknown

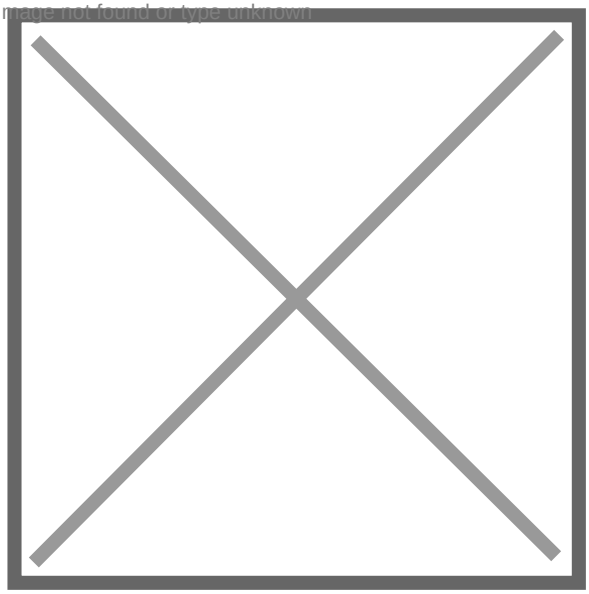

# Litige assurance+garagiste agréer

Par **labelinda**, le **04/06/2009** à **14:45**

Bonjour,
Un véhicule a percuté mon véhicule qui était garé, le responsable de l'accident m'a laissé ses coordonnés je l'avais contacté et nous avions signé le constat. J'ai pris contact avec mon assurance qui m'a dirigé vers un garage agréer. Un expert est passé au garage a vu mon véhicule et a donné les consignes pour faire les travaux sans avoir pris connaissance du constat. Au bout d'une semaine le garage m'a ramené mon véhicule, mais il y avait des malfaçons, les réparations ont été mal faites, j'ai demandé à un autre professionnel de voir mon véhicule qui me confirme les malfaçons. J'ai repris contact avec mon assurance qui m'a renvoyé vers le garage qui eux m'ont renvoyé vers l'expert je lui ai demandé de revoir le véhicule et il l'a revu en ma présence et à bien vu les malfaçons. Par ailleurs il n'a pas noté les pièces manquantes sur l'expertise contradictoire... Il m'a certifié que le phare n'a pas été démonté pour remplacé le clignotant mais il est impossible de le changer sans démonter le phare (205 océane) il m'a affirmé beaucoup de choses qui ne sont pas vrai! Aujourd'hui mon assurance se propose de me rembourser la somme de 167€ et le garage de me rembourser 47€. J'ai demandé a mon assurance l'assistance juridique et ils ne veulent pas m'en faire bénéficié..
Je souhaitais simplement que mon assurance me dirige auprès d'un autre garage agréé afin de reprendre les réparations mais ils ne veulent pas c'est pour cela qui me propose cette somme afin que je la fasse réparé moi même!! Certes c'est un vieux véhicule mais c'est mon gagne pain c'est tous ce que pouvais acheté...
Je vous remercie par avance pour me donner conseil sur les démarches à suivre.

Cordialement

Par **chaber**, le **11/06/2009** à **17:13**

Bonjour,
Il vous est toujours possible de faire contre-visiter votre véhicule par un expert indépendant en lui présentant également le rapprt d'expert de votre assurance, à vos frais

S'il s'avère que les faits reprochés sont réels, il faudra mettre en cause le garage pour que le travail soit effectué de façon correcte et réclamer les frais engagés.

Relisez attentivement les clauses de votre assurance juridique et surtout les exclusions.

Si vous entrez dans le cadre des garanties, il faudra faire une LR avec AR pour la forcer à intervenir

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés